






FORMATION CS PPAM

Certificat de Spécialisation - Conduite de la production de plantes à parfum, aromatiques et médicinales

Code RNCP 34675

<p>Le métier préparé</p> 	<p>La personne peut assurer la gestion d'une entreprise de production de plantes à parfum aromatiques et médicinales.</p> <p>Il/elle peut assurer la conduite d'une exploitation de production et de cueillette, porter un diagnostic sur les résultats techniques et économiques. Il/elle peut analyser et proposer des solutions pour améliorer les résultats technico- économiques.</p> <p>Il/elle peut organiser un atelier de transformation et réaliser les opérations de transformation des plantes</p>
<p>Profils et prérequis</p> 	<p>Pour le CS PPAM, diplôme de niveau 4, l'entrée en formation nécessite d'être titulaire d'un diplôme agricole de niveau 4 ou plus (BPREA, Bac professionnel, Bac technologique, BTSA, licence professionnelle...) avec ou sans expérience professionnelle.</p> <p>Le projet professionnel doit être en lien avec le salariat en agriculture (secteur production ou para agricole).</p>
<p>Objectifs de la formation</p> 	<p>Le CS conduite de la production de PAM permet d'/de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer le pilotage technico-économique d'une exploitation de production et/ ou de cueillette de PAM - Réaliser les travaux liés à la conduite de la production. - Réaliser les opérations à la cueillette des PAM dans le milieu naturel.

<p>Organisation et durée de la formation</p> 	<p>Durée de la formation :</p> <p>La formation à temps plein se déroule sur 5 mois maximum.</p> <p>La formation en alternance se déroule sur 12 mois maximum</p> <p>La durée de la formation est de 506 heures en centre et de 420 heures en entreprise minimum.</p> <p>Lieu de la formation : CFPPA D'Ahun (centre constitutif de l'EPLEFPA de la Creuse)</p>
<p>Contenu de la formation</p> 	<p>Formation théorique :</p> <p>La formation est découpée en 2 modules principaux et 1 module complémentaire comme suit :</p> <p>UC1 – Assurer le pilotage technico-économique de la culture de PPAM</p> <p><i>Définition d'un système de production</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Organisation et présentation des acteurs de la filière • Les filières longues ou courtes locales et regionals, étude du marché • Les métiers de la filière • Les organisations collectives (production et materiel) • Les données économiques de la filière <p><i>Les principales espèces cultivées</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Le contexte pédoclimatique • Etablissement de fiches culturales par plante • Raisonnement des installations et de l'outillages nécessaires, gestion des intrants • Organisation du travail <p><i>La réglementation et les statuts</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • La réglementation liée à la production de PPAM • La législation du travail • La réglementation liée à l'environnement <p><i>Organisation matérielle des activités de production</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Chiffrage du projet de production

- Coûts de production, analyse et actions correctives

UC2 – Réaliser les interventions liées à la culture des PPAM

Observation de la culture/plante

- Les besoins et les modes de reproduction des végétaux
- Les ennemis et maladies, les phytosanitaires et la réglementation
- L'irrigation
- Les serres
- Le matériel

Organisations des activités de production

- Planification du travail et management
- Le séchoir et l'alambic

Réalisation de l'intervention

- Techniques et modes opératoires de production
- Les techniques de cueillette
- Gestion des quantités récoltées et du séchoir, maintenance des installations
- Suivi du ou des cahiers des charges

UC3 –Réaliser les opérations de cueillette de plantes sauvages (module complémentaire)



Sélection des sites




- Initiation à la botanique
- Les plantes bio indicatrices
- Démarches à entreprendre
- La législation liée aux milieu et espèces protégées
- Biotopes et plantes, qualification et quantification des sites



Prélèvement des plantes

- Calendrier de cueillette
- Les techniques de cueillette et les outils
- Gestion durable des sites
- Les contenants et le transport

	<ul style="list-style-type: none"> • Cahier des charges et traçabilité <p>Formation pratique : 12 semaines réparties dans le calendrier de formation avec pour objectif la mise en situation pratique avec application des méthodes de diagnostic et d'analyse d'un système de production.</p>
<p>Evaluation</p>	<p>3 situations d'évaluation:</p> <p>Elles se mettent en place à partir de supports écrits et de fiches d'activité rédigées lors des situations professionnelles en entreprise.</p> <p>Epreuves orales :</p> <p>S1 : assurer le pilotage technico-économique de la culture de PPAM S2 : réaliser les interventions liées à la culture de PPAM S3 : réaliser les opérations de cueillette de plantes sauvages</p> <p>Le jury est constitué d'un formateur et d'un professionnel du secteur de la production et/ou de la transformation des produits agricoles.</p>
<p>Certification</p>	<p>L'obtention du diplôme (niveau 4) se fait après validation des deux ou trois validations des situations (2 si l'UC complémentaire relative à la cueillette n'est pas retenue dans le parcours de formation).</p> <p>Il est délivré par le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire.</p>
<p>Méthodes et suivi pédagogique</p>	<p>L'objectif pédagogique principal est de développer l'autonomie, la capacité de réflexion et d'analyse des apprenants.</p> <p>Les cours ont lieu en présentiel au sein du CFPPA d'Ahun (centre constitutif de l'EPLEFPA d'Ahun) avec des visites d'entreprises de production ou de transformation. Le travail en groupe est privilégié avec rendu écrit et oral.</p> <p>Les périodes de stages font l'objet d'une restitution de vécus à chaque retour en centre. Une visite en entreprise et un contact par téléphone, par un référent de formation, pour l'ensemble des périodes de mises en situations professionnelles.</p> <p>Nous nous engageons à développer une démarche réflexive auprès de nos apprenants dans le cadre des analyses de pratiques professionnelles et de retour d'expérience.</p>
<p>L'équipe pédagogique</p>	<p>Le coordonnateur pédagogique de la formation (titulaire d'un BTSA et d'une licence) prend en charge le recrutement des apprenants, l'individualisation de leur parcours de formation, la coordination du groupe et le suivi individuel tout au long du parcours. Il garantit l'articulation et la fluidité du parcours de formation individualisé de chacun. Il coordonne les interventions des professionnels.</p> <p>Les formateurs/trices sont experts dans leur domaine d'intervention. Ils possèdent tous une expérience dans le domaine de</p>

	<p>compétence. Des professionnels des Organismes Professionnels Agricoles, les producteurs et intervenants sont favorisés de manière à avoir une formation au plus près du terrain.</p>
<p>Les plus de la formation au CFA / CFPPA d'Ahun</p> 	<p>Les plus de la formation à l'EPLEFPA de la Creuse sont :</p> <p>La formation s'appuie sur de nombreuses sorties terrain, visites de producteurs et stages de pratique chez des professionnels.</p>
<p>Coût de la formation / modes de financement</p> 	<p>La formation est financée à 100% par les OPCA pour le secteur privé pour les contrats d'apprentissage.</p> <p>La formation professionnelle continue peut-être financée par pôle emploi, le CPF (compte personnel de formation), certaines régions.</p> <p>Tout dépend de la voie choisie par l'apprenant.</p> <p>Toutes les demandes de devis peuvent être effectuées à l'adresse mail suivante :</p> <p>Demande devis : marine.tourtaud@educagri.fr</p> <p>Par ailleurs, en cas de difficultés personnelles périphériques à la formation, nos équipes sont mobilisées pour aider au montage de dossiers issus du fond social.</p> <p>Enfin, certaines voies d'accès à la formation induisent des rémunérations. N'hésitez pas à prendre contact avec le secrétariat pédagogique ou le coordonnateur de la formation pour obtenir des informations supplémentaires quant aux différentes modalités possibles.</p>

<p>Voies d'accès à la formation et inscription</p> 	<p>La formation CS PPAM est accessible selon modalités par les différentes voies :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Formation continue - Contrat ou période de professionnalisation - Apprentissage - Compte Personnel de Formation : RNCP34675 - Plan de formation - VAE <p>L'accès à tout ou partie de la formation (bloc de compétence) est possible.</p> <p>Nous contacter pour toute autre modalité d'accès.</p> <p>Pour toute inscription à la formation dans une des voies mentionnées ci-dessus, vous pouvez prendre contact avec le secrétariat pédagogique.</p>
<p>Accessibilité de la formation par les personnes en situation de handicap</p> 	<p>Notre site de formation est accessible aux personnes en situation de Handicap. Nous disposons de référentes Handicap pour vous conseiller et vous orienter vers les meilleures solutions pour adapter la formation à votre situation :</p> <p>Au niveau du CFPPA (Formation pour adultes) : caroline.esposito@educagri.fr – 05 55 81 48 90 Au niveau du CFA (Formation par apprentissage) : stephanie.grandet@educagri.fr – 05 55 81 48 91</p>
<p>Locaux mis à disposition</p> 	<p>Le CFPPA vous accueille dans ses locaux ouverts au public du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30. Un accueil téléphonique est assuré sur la même amplitude horaire.</p> <p>Le CFA vous accueille dans ses locaux ouverts au public le lundi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 puis du mardi au vendredi de 8h à 12h30 et de 13h30 à 17h30. Un accueil</p>

	<p>téléphonique est assuré sur la même amplitude horaire.</p> <p>Les locaux comprennent des salles de cours, des salles informatiques, des plateaux techniques.</p> <p>Des chambres peuvent-être proposée et un accès au réfectoire du lycée est proposé. N'hésitez pas à contacter le secrétariat pédagogique pour connaître l'ensemble des modalités y compris tarifaires.</p>			
<p>Pour plus d'informations</p> 	<p>philippe.redin@educagri.fr : Coordonnateur de la formation du CS PPAM</p> <p>stephanie.grandet@educagri.fr : Secrétaire pédagogique référente du CS PPAM par apprentissage</p> <p>nathalie.ifanger@educagri.fr : Secrétaire pédagogique référente du CS PPAM dans le cadre de la formation continue</p> <p>marine.tourtaud@educagri.fr : Responsable VAE</p>			
<p>Nos coordonnées</p> 	<p>EPLEFPA de la Creuse CFA DE LA CREUSE CFPPA DE LA CREUSE Le Chaussadis 23150 AHUN</p> <p>https://ahun.educagri.fr/</p> <table border="1" data-bbox="432 957 2184 1091"> <tr> <td data-bbox="432 957 1310 1091"> <p>CFA : Tel 05.55.81.48.91 Mail : cfa.ahun@educagri.fr</p> </td> <td data-bbox="1310 957 2184 1091"> <p>CFPPA : Tel 05.55.81.48.90 Mail : cfppa.ahun@educagri.fr</p> </td> </tr> </table>		<p>CFA : Tel 05.55.81.48.91 Mail : cfa.ahun@educagri.fr</p>	<p>CFPPA : Tel 05.55.81.48.90 Mail : cfppa.ahun@educagri.fr</p>
<p>CFA : Tel 05.55.81.48.91 Mail : cfa.ahun@educagri.fr</p>	<p>CFPPA : Tel 05.55.81.48.90 Mail : cfppa.ahun@educagri.fr</p>			

INDICATEURS DE LA FORMATION

<i>Données de la session 2022-2023</i>	
Taux de réussite aux examens	<i>Formation non ouverte en 2023</i>
Taux de satisfaction des apprenants	
Taux d'insertion professionnelle à 6 mois (<i>sortants 2022</i>)	
Taux de poursuite d'étude	
Taux d'interruption en cours de formation	
Taux de rupture des contrats d'apprentissage	



Plaquette de la formation – CFA/CFPPA



Plaquette VAE